

CERCLE D'ETUDES HISTORIQUES SUR LA QUESTION LOUIS XVII

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Adresse Postale : Édouard Desjeux 182, rue Legendre, 75017 Paris

**Compte-rendu de la Réunion
tenue le samedi 18 novembre 2006
au Restaurant "Le Louis XVII"
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}**

Étaient présents :

M ^{me} de La Chapelle	Présidente
M. Duval	Vice-président
M. Gautier	Vice-président
M. Desjeux	Secrétaire Général
M ^{me} Pierrard	Trésorière

et

M^{mes} de Crozes, Julie, Langlois, Lescaroux, Védrine, Simon,
M^{lle} de Confevron
MM. Adjet, Huwaert, Langlois, Turpault.

Étaient excusés :

M^{mes} Hamann,
MM. Chomette, Mésognon

Après le déjeuner habituel, la Présidente ouvre la séance :

I - Actualités

par Claude Julie

1. Un nouveau DVD consacré à Marie-Antoinette vient de paraître. Il s'agit d'un documentaire de 97 mn réalisé par David Grubin comportant certaines prises de positions contre la Reine et quelques erreurs « volontaires » (?). Mais les images sont somptueuses et on ne peut qu'être ému par la sécheresse des commentaires, la plupart d'Éveline Lever devenue moins partielle et plus rigoureuse. Les portraits ne sont pas toujours présentés d'une manière chronologique. Ce DVD contient également une visite initiatique des jardins de Versailles – d'après les écrits de Louis XIV (52 mn) et deux petits documentaires « Louis XVI et Marie-Antoinette » et « Le domaine de Trianon ». (Éditions Montparnasse -R.M.N. - 16,99 €).

2. Les livres :

📖 Un « petit bijou », paru en 1995, vient d'être réédité *Les Lieux de la Reine* par Marie-France Boyer et François Halard (Editions Thames et Hudson, 4 impasse des Peintres, 75002 Paris ; 29,95 €, 112 pages). Images exceptionnelles avec quelques portraits superbes de Marie-Antoinette et un anonyme du petit Dauphin « chou d'amour ». A emporter sur une île déserte.

📖 *Marie-Antoinette à Fleur de peau* par Éric Simard. Roman-histoire : dialogues entre l'auteur et la Reine (extrait de certaines de ses lettres) qui en font un ouvrage attachant. (parution 2006, Éditions Oskarson : 21 av. de la Motte-Piquet, 75007 Paris ; 11,90 €, 144 pages). Vraiment émouvant.

📖 *Versailles le grand Parc*, collection « Mémoires et Lumières ». Ouvrage d'art de Vincent Maroteaux, photographies de Jacques de Givry, préface d'Olivier de Rohan – 240 pages 25 x 30, format à l'italienne, reliure pleine toile et jaquette, 280 illustrations (JDG Publications, en coédition avec le Château de Versailles, 25 rue de Buc, 78350 Les Loges-en-Josas ; 49 €)

📖 *Versailles aux quatre saisons*, de Jacques Dubois, préfacé par Jean d'Ormesson. Ouvrage d'art de très grand format, sous étui, édité en 2005 (Edition de La Martinière ; 100 €). Les photographies sont de toute beauté et les images de Versailles sous la neige sont fantomatiques. Vivement recommandé aux admirateurs de Versailles, cet ouvrage n'a rien à voir avec *Versailles aux couleurs du temps*, paru aux Éditions d'art Lys en 1983 qui était déjà superbe.

📖 *Pays et Terroirs* (65 place de Rougé, BP 131 49301 Cholet cedex) a publié cette année de nombreuses rééditions ou reimpression d'ouvrages sur Louis XVII susceptibles d'intéresser certains de nos membres qui n'auraient pu se procurer les originaux du XIX^{ème} siècle :

- *Louis XVII* de Beauchesne (grand in-8 19 x 28). Belle édition brochée en deux volumes (tome I 598 pages, tome II 542 pages ; tirage numéroté ; 99 € les deux volumes). Ouvrage de référence.
- *Mémoires Historiques sur Louis XVII* par Jean Eckard (250 pages, format 14 x 21 ; 15 €). Ouvrage considéré de nos jours comme assez « hagiographique », ce qui le rend très attachant.
- *Louis XVII, sa vie, son martyre* par P. A. Changeur (réimpression en 2004 de l'édition de 1896, 360 pages, 14,5 x 20,5 ; 29 €). En vente également aux Éditions de Chiré, aux mêmes conditions

II - Botot Dumesnil et l'évasion du petit Capet

Identification du personnage central d'un rare document de l'époque révolutionnaire

par Laure de La Chapelle

Lancés au grand galop dans les rues de la capitale, les hommes de la 1^{ère} compagnie de gendarmerie près les Tribunaux et Prisons de Paris, répandaient la terreur dans les venelles étroites où tout s'effaçait à leur passage. Et même les honnêtes citoyens de l'an II, bien notés de leur section révolutionnaire, se terraient derrière leurs volets au bruit des sabots résonnant sur les pavés. Sait-on jamais ? Un rien suffisait à vous rendre suspect. Et le redoutable colonel de cette division de gendarmes, accompagné des représentants de la loi, aurait vite fait de débusquer dans sa misérable cachette un individu dénoncé par ses voisins ou un billet anonyme. Tout, dans l'aspect de cet officier, inspirait l'effroi aux rares passants pourvus de cartes de sûreté : grand, les cheveux noirs, le visage épais, l'œil perspicace, ses joues étaient barrées jusqu'aux oreilles d'une fine moustache aux extrémités fièrement retroussées. Cette moustache, à elle seule, suffisait à le faire reconnaître : Jacques Marie Botot Dumesnil, frère du non moins célèbre Botot, homme de confiance et plus tard secrétaire de Barras.

Entré au service sous l'ancien Régime comme chasseur au Royal Dauphin Infanterie (1775), Dragon au Régiment de Béthune (1777), il devient Prévôt général de la Maréchaussée du Soissonnais, grâce à l'appui de son parent Dutour de Noirfosse. En 1784, il est écuyer et possède la charge de lieutenant de Maréchaussée et Gendarmerie de France dans la compagnie de M. le lieutenant criminel de robe courte à Paris (charge achetée en 1784 à M. Théry de Vaucresson pour la somme de 4.500 livres). La Révolution, dont il devient un des sbires les plus redoutés, le voit rapidement progresser : lieutenant de gendarmerie le 30 septembre 1791, capitaine en août 1792, chef de bataillon le 25 juin 1793, il finira chef de brigade en 1795 dans un corps très décrié : la Légion générale de Police jusqu'à la disparition de ce corps en 1796 (Pour mémoire, des soldats de ce corps auraient été impliqués dans l'assassinat de Petit du Petitval).

Personne ne peut lui contester une exacte adéquation à la politique de son temps ; et pourtant, il n'était pas facile de suivre au jour le jour les victoires et les défaites des factions révolutionnaires. Botot Dumesnil, lui, se coule aisément dans les méandres de la politique. En mars 1794, Hébert a été exécuté, ainsi que bon nombre d'hébertistes : notre chef de bataillon, le 16 mars, intervient à son tour pour dénoncer « *une conspiration qui a menacé un instant la République ... Hébert s'est démené en tous sens pour faire rentrer au corps quatre hommes qui sont plus que suspects ... qui ne peuvent qu'amener le désordre dans le corps* ». Appuyé par Bouchotte, Fouquier-Tinville, Hanriot et le maire de Paris, Botot veut faire passer ces hommes dans d'autres divisions. Finalement, Hanriot fera réintégrer les quatre suspects, ce qui lui vaudra la rancune tenace de Botot, comme on le verra par la suite. Cette tentative de dénonciation anti hébertiste n'empêchera nullement notre commandant de gendarmerie d'être du dernier bien avec la femme - et rapidement veuve - d'un hébertiste notoire, Antoine Momoro, qu'il épousera d'ailleurs deux ans plus tard (contrat du 7 novembre 1796). Là aussi, nous verrons Fouquier épargner la protégée de Botot, en invoquant une raison très énigmatique, dont Didier Duval vous parlera ensuite.

Fouquier-Tinville, le général Hanriot, Fleuriot Lescot ? Nous retrouvons là, encadrant Botot, le trio le plus fidèle des partisans de Robespierre : et l'on peut estimer, sans risque d'erreur, qu'entre mai et juillet 1794, Botot peut être classé lui aussi, parmi les Robespierriistes purs et durs.

Au 9 thermidor, sans doute trop pressé de rallier les partisans de la Convention, Botot est arrêté par un adjudant général, sur l'ordre d'Hanriot, à qui l'oppose une vieille querelle et sans doute une jalousie tenace. Ce sera sa sauvegarde. Libéré, il sera, naturellement, aux ordres des thermidoriens, puis de Barras, auprès duquel son frère occupait un poste de confiance. Il lui faut cependant se défendre contre certains témoignages dénonçant sa conduite sous la Terreur. Dans un mémoire adressé en 1798 au directeur Merlin, il fait état de son républicanisme, mais surtout de son humanité et de sa modération dans les fonctions délicates qui lui ont été confiées ! « *Le 2 septembre 1792, il a harangué pendant près d'un quart d'heure le peuple au milieu des monstres à face humaine qui se disposaient à entrer dans les prisons de la Conciergerie et a fait ce qui était en son pouvoir pour désarmer leurs bras meurtriers. Sa modération fut le seul prétexte des cent et mille dénonciations faites contre lui dans les sociétés populaires de Paris par tous les satellites et les dévots de Robespierre ...* ». « *Au 9 thermidor, il fut le dernier objet de la vengeance d'Hanriot, qui le fit arrêter à 6 heures du soir au milieu de son corps fortement disposés à repousser les 200 canonnières chargés de son arrestation. Son sang froid contribua à éviter la reprise de la guerre civile qu'Hanriot cherchait à provoquer.* » On le voit, Botot cherche à se désolidariser entièrement de ses anciens amis robespierristes.

On sait que Marie Antoinette faillit s'évader de la Conciergerie dans la nuit du 30 au 31 août 1793. Un gendarme fit manquer l'affaire au dernier moment. Il est très difficile de savoir s'il en avait référé à son chef de corps et si Botot Dumesnil, en tant que chef des gendarmes chargés de garder les abords de la prison et la cellule de la Reine, porte une part de responsabilité dans l'échec du complot. Sur ce point, Sainte Claire Deville et le docteur Belaiche Daninos ont des avis opposés. Faute de témoignages, on ne peut trancher.

En 1796, commandant en second de l'hôtel des Invalides, il ne sera nommé général de brigade que lors de sa mise à la réforme en 1800. On sait que Bonaparte n'aimait pas François Marie Botot, le secrétaire de Barras. Botot Dumesnil prétend alors s'être brouillé avec son frère et ne le voir que très rarement ! C'est en 1801 (le 3 vendémiaire de l'an XI), lors d'une pétition qu'il adresse au citoyen Frochot, préfet de la Seine, qu'il nous révèle certains détails intéressants sur son passé révolutionnaire. Et en premier lieu, que le corps de gendarmerie en l'an II, était sous la surveillance immédiate du département de Paris, et de son autorité municipale. La commune de Paris et son maire avaient également la haute main sur le Temple : c'est bien le maire Pache qui, en décembre 1793, fit remettre en état les hottes dissimulant les fenêtres de la Tour. Et Botot Dumesnil met ensuite en cause ses anciens complices : « *Il est également de fait notoire que le 9 thermidor de l'an II, je fils arrêté par les ordres simultanés du général Hanriot, du maire Fleuriot, et de l'agent de la Commune Pajan, que cet acte arbitraire fut exercé par*



un adjudant général à la tête de 200 canonniers, et qu'au moment même où mes gendarmes voulurent les repousser, je leur ordonnai impérativement et avec l'imperturbabilité du sang froid de ne faire aucun mouvement, de rester à leur poste, et de me laisser aller à ma destination ». Notre colonel en sortit indemne, mais lâcher ses anciens amis aurait pu lui coûter cher. D'autant que sa participation à la tentative d'exfiltration du petit Capet de la Tour du Temple en prairial de l'an II paraît avérée. Nous retrouvons là le précieux témoignage d'un dessin à la plume d'époque fin 18ème dessin à peine plus haut que la paume d'une main, mais que son extrême précision permet d'augmenter à la taille d'un format A4. Le petit roi se réfugie derrière les rideaux de son lit en voyant entrer des inconnus dans sa chambre, qui n'a rien d'une prison : boiserie, trumeau, commode, fauteuils, tableaux, rien n'évoque le misérable cachot cher à Beauchesne. Deux personnages s'encadrent dans la porte : nous parlerons dans un prochain article de celui qui marche en tête, une chandelle à la main. Mais derrière, c'est bien lui, c'est Botot Dumesnil en personne, le redoutable commandant en chef du corps des gendarmes parisiens ! On le reconnaît aisément à son bicorne surmonté des trois plumets tricolores, et terminé par les pompons de l'uniforme des officiers de gendarmerie. Et à un détail qui ne trompe pas : sa fameuse moustache qui lui barre les joues et qu'il prendra la précaution de raser sous l'Empire ... L'enfant Capet est seul dans cette pièce avec un petit roquet déguisé qui montre les dents aux arrivants : le dessus de porte montre le dressage d'un autre chien : tous ces détails sont un témoignage précis de quelqu'un - un artiste ? un graveur ? - qui assistait à la scène. Où peut-elle se dérouler ? Sans doute dans la petite tour, dans les anciens appartements de l'archiviste Barthélémy. Témoignage de poids, donc, mais ce n'est pas le seul, sur l'endroit où était détenu Louis XVII et sur l'époque où il a pu sortir de la Tour. Il nous reste, pour la prochaine fois, à nous occuper du second personnage.

III - La Citoyenne MOMORO, Marie Françoise Joséphine FOURNIER, 1766-1808

par Didier Duval

Elle naquit en 1766 à Auxerre. Son père est l'imprimeur-éditeur du célèbre Petit Almanach d'Auxerre. Son père rencontra Antoine François Momoro et celui ci fut peut être son apprenti. Il n'en est pas moins certain qu'Antoine Momoro fut en relation suivie avec la famille Fourrier.

Antoine Momoro est né à Besançon en 1756 d'une famille d'origine espagnole. En 1787, on le retrouve à Paris comme imprimeur libraire. Au début de la révolution, il devient électeur et membre du Département de Paris. Adversaire déclaré de la royauté, il compte parmi les plus exaltés des clubs des Jacobins et devient en juin et août 1791 un des rédacteurs du « Père Duchesne » le fameux journal d' Hébert. Il prend une part active aux journées du 10 août 1792. A la suite de ces journées, il est nommé membre de la Commission Administrative du Département de Paris. Mais il ne réussit pas à se faire élire Député de la Convention. Momoro est placé à la tête du bureau des émigrés et devient ainsi celui par lequel on peut obtenir des certificats de résidence qui permettent de se faire rayer de la liste des émigrés. Il vend sa signature à prix d'or et loin de son langage public, il n'est pas farouche avec les royalistes. Ainsi, en janvier 1793, il accepte 24.000 livres de la femme de Colbert Maulevrier pour faire lever son séquestre.

Françoise Momoro se maria pendant la révolution avec lui et elle fut choisie pour être la déesse Raison. Lamartine dans *l'Histoire des Girondins*, écrit : « *Un des plus chaleureux apôtres du culte de la Raison, Antoine Momoro conduisit lui même le cortège de sa jeune et belle épouse à St Sulpice. Cette femme, chargée de représenter la nouvelle déesse et dont la pudeur et la piété égalaient la beauté ravissante, pleurait et s'évanouissait de honte sur l'autel* ». Dans la *Galerie Historique des Contemporains*, Prudhomme écrivait en 1827 : « *Il (Antoine Momoro) entretenait une femme assez fraîche qu'il traitait durement. Il en faisait alors sa servante, depuis il en fit une déesse de la Raison et de sa cuisine ; il la fit passer sur l'autel de St André des Arts où dans les dégoûtantes farces de ce temps là, elle partagea avec M^{lle} Aubry de l'Opéra, l'honneur de représenter la liberté.* ». Lenotre, quant à lui, nous dit : « *La citoyenne Momoro était assez vulgaire suivant les uns et remarquablement jolie selon d'autres, mais elle ne savait pas le rôle ou se contentait de jouer dans la cathédrale un ballet du répertoire de l'opéra. Du reste MOMORO, à qui on attribue le compte rendu de cette fête n'aurait pas manqué d'indiquer le nom de son épouse* ».

La citoyenne Momoro avait une vie amoureuse des plus agitées. Car le frère du marquis de Puisaye qui habitait au 13, rue du Théâtre Français (section Marat) était son amant en titre, mais l'amant de cœur de Marie Françoise Momoro était l'ex-marquis de Fenoyl, capitaine des Gardes Françaises de la section de la Fraternité (*Nouvelles assemblées des notables cocus du royaume - Paris AN I - Imprimerie Sylphe*)

Au moment du procès des Hébertistes, Dumas homme dévoué à Robespierre présidera la Tribunal Révolutionnaire et dirigera à son gré le procès. C'est ainsi que le 14 mars 1794, Marie Françoise Momoro est arrêtée sur ordre du Comité de Sûreté Générale, puis écrouée à la prison de Port Libre (ex Port Royale). Son imprimeur de mari sera guillotiné le 24 Mars avec Hébert ? Ronsin, Vincent et consort. Quant à elle, elle passe en jugement seulement le 26 mai 1794, et fait inimaginable, elle est immédiatement libérée. Nous connaissons la raison de cette mansuétude grâce à Fouquier-Tinville qui, lors de son procès, répondra au président du tribunal qui lui demandait les raisons de son acquittement. Fouquier-Tinville répondit : « *La citoyenne Momoro, grâce à ses relations au Temple, renseignait les royalistes sur Louis XVII* ». C'était donc pour l'accusateur public une raison péremptoire de l'acquitter. Très certainement, Fouquier avait donc reçu des ordres dans ce sens de la part du Comité de Salut Public. Marie Françoise Momoro arrêtée sur ordre du Comité de Sûreté Générale, sera libérée sur ordre du Comité de Salut Public. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le Comité de Salut Public ne désirait pas ouvrir un débat public à ce sujet. En effet, il faut rappeler que les relations d'Antoine Momoro, sa femme et le couple Simon existaient depuis longtemps, ils appartenaient tous à la Section Marat.

Antoine Simon, personnage frustré et matois, n'était peut être pas aussi stupide que l'on a bien voulu nous le faire croire. Lorsqu'il vit attribuer le titre de « précepteur » du petit Capet, il se mit alors à rencontrer régulièrement les représentants politiques qui faisaient la loi à la Convention. Cet homme retors qui quelques mois auparavant était encore un cordonnier qui tirait le diable par la queue se rendit compte où se trouvait le pouvoir. Après avoir été l'ami d'Hébert et de Chaumette, il comprit après leur disparition qu'il fallait aller dans le sens du vent et qu'il devait prouver son attachement à l'homme fort du régime Maximilien Robespierre. Nous savons qu'il l'honorait de sa confiance puisque dans les documents retrouvés par Courtois chez lui, après le 9 thermidor, il fut découvert une liste écrite de la main de Robespierre et intitulée « *Personnes à qui l'on peut faire confiance* ». Et dans cette liste, figure en bonne position Simon ⁽¹⁾. Cependant, en décembre 1793, Lubin, Robespierriériste convaincu qui préside le Conseil Général de la Commune, se méfie de Simon à telle enseigne qu'il l'empêche d'aller à la fête de la prise de Toulon. Puis en Janvier 1794, contraint et forcé, Simon doit renoncer à son poste lucratif de précepteur du fils Capet ⁽²⁾. Mais il n'est pas oublié et pour récompenser sa fidélité, peu de temps plus tard, il se retrouve avec une sinécure : Inspecteur des charrois.

L'affaire de la citoyenne Momoro nous apprend que Simon est très certainement habilité à donner de fausses informations sur les événements qui se passent dans l'enceinte de la prison du Temple. C'est ce que les espions des temps modernes appellent l'intoxication ! Sur ordre supérieur, l'agent chargé d'intoxiquer les Royalistes à propos de Louis XVII, ne sera pas jugé avec les Hébertistes ! Cependant, on peut tirer la conclusion suivante : La femme de Momoro, arrêtée le 14 Mars 1794, est traduite en justice deux mois après le procès des Hébertistes. Dumas président du Tribunal, homme de Robespierre la fait libérer. Cela signifie qu'elle intoxiquait les Royalistes avant son arrestation le 14 Mars 1794, et que Robespierre et le Comité de Salut Public le savaient également. Alors, une question : en Mars 1794, pourquoi mystifier les Royalistes ? Et l'on est amené à se poser les questions suivantes : Pourquoi avoir nommé Antoine Simon à un poste tel qu'inspecteur des charrois avec un revenu identique à celui qu'il avait comme précepteur du fils Capet ? Et pourquoi Simon filtre des fausses informations que la citoyenne Momoro répand parmi ses amants Royalistes ?

Pendant la fameuse journée du 9 thermidor, Augustin Robespierre et Lebas font élire un Comité d'exécution de 9

membres auxquels on avait adjoint douze personnes chargées de faire un sous-comité sous la présidence d'Antoine Simon. C'est cette fonction de la dernière heure qui lui coûtera la vie. Cette fois-ci, Antoine Simon avait choisi le mauvais camp ! Ainsi, nous avons la preuve que Simon, avait un poste dans la nébuleuse Robespierrienne beaucoup plus important qu'on se l'imagine. Celui-ci devait avoir rendu des services très importants pour que le gouvernement s'attache sa présence au moment du 9 thermidor.

La citoyenne Anne Marie Françoise Momoro était donc chargée d'une besogne de basse police : intoxiquer les royalistes grâce à Puisaye son amant. On ne sait ce que devint la citoyenne Momoro jusqu'au 7 novembre 1796, jour où elle épousa Jacques Marie Botot Dumesnil Commandant de la force publique.

Arrêtons-nous un instant sur ce personnage. Le service du Palais de Justice de Paris est organisé de la façon suivante : Le service de santé du Tribunal Révolutionnaire comprend les docteurs They recommandé par Robespierre, Naury et le chirurgien Souberbielle médecin particulier de Robespierre (3). Deux compagnies de gendarme font leur service auprès du Tribunal Révolutionnaire, et sont chargés de la garde des prisons de Paris. Ces gendarmes sont habillés d'un habit bleu, de buffleteries jaunes et de bicornes à pompons ; ils sont principalement chargés d'amener les détenus de la prison de la Conciergerie aux audiences et de surveiller les prisons. Ces gendarmes sont commandés par Botot Dumesnil qui possède le grade de Lieutenant Colonel Commandant (Il habite au 14 rue de la Calandre). La première compagnie est commandée par le Capitaine Adnet (qui habite 20 rue de la Harpe) et la deuxième compagnie est commandée par le Capitaine Sanson (qui habite 37 rue St Jacques de la Boucherie) (4). La conduite de Botot Dumesnil au moment du 9 thermidor fut des plus bizarres. En effet ce fameux jour, le Tribunal Révolutionnaire ne siégeait pas. Fouquier-Tinville avait été invité à manger chez le citoyen Vergne qui habitait l'Île de La Fraternité (actuellement Île Saint Louis). Ce repas commença à quatre heures, et étaient présents Coffinhal, Fouquier-Tinville, Cochon de Lapparent, Goupilleau de Fontenay et Mauriceau. Le dîner se passa mal car durant tout le repas on entendit battre le tambour dans le lointain, puis vers six heures, le bruit se rapprocha et l'on apprit par les domestiques envoyés aux informations que les frères Robespierre, Couthon, Saint Just et Lebas avaient été arrêtés. A six heures Fouquier prit congé de ses hôtes et regagna le Palais de Justice où il rencontra en chemin Oudart (l'ami de Gomin et de Fenoyl) qui avait le poste de Président du Tribunal ordinaire. Les deux hommes firent un bout de chemin ensemble, et se séparèrent. Arrivé à son cabinet Fouquier apprit qu'à quatre heures Botot Dumesnil avait été arrêté par ordre de la commune, et une demi-heure plus tard, il apprit la nouvelle des troubles qui régnaient à la Convention. Mais entre temps Fleuriot Lescot, maire de Paris, s'était présenté au Palais de Justice et réclamait Fouquier et le commandant de la gendarmerie Botot Dumesnil, ignorant que Fouquier était chez Vergne et que Botot Dumesnil avait été arrêté. Fleuriot ne pouvant les attendre, part pour l'Hôtel de Ville. A peine Fleuriot est-il parti que, comme dans un vaudeville, Botot Dumesnil reparait au Palais de Justice, annonçant que la guerre civile était dans Paris, et que le pouvoir exécutif siégeait en la personne de Robespierre et de ses amis à la Maison Commune, et que la nuit ne se passerait pas sans que la Convention privée de ses défenseurs ne soit réduite à merci.

Cependant l'attitude de Botot Dumesnil ne l'empêchera pas de finir Général. Très certainement, Botot Dumesnil avait compris où le vent allait tourner et avait rejoint les hommes de la Convention. Rappelons aussi que Fouquier-Tinville avait rendu un fier service à Botot Dumesnil en faisant acquitter son frère ! Rappelons l'affaire Le 17 Août 1792, François Marie Botot est élu comme l'un des sept directeurs du jury chargé de poursuivre les crimes du 10 Août. Quelques temps plus tard, il est incarcéré à la prison de l'Abbaye pour avoir favorisé l'acquittement de Montmorin. François Botot s'évade de la prison, est repris et interné à la Conciergerie. Le 29 septembre le Tribunal criminel l'acquitte. Botot reprend alors sa place comme juge de paix où il a pour greffier Dournel. Puis il devient secrétaire de Barras. Très certainement, pendant les événements du 9 thermidor, il renvoya l'ascenseur à son frère.

Madame Botot Dumesnil, veuve Momoro divorça en 1802, mais auparavant elle avait eu une fille, Stéphanie Joséphine Adèle Dumesnil. Cette fille était la fille de Momoro (ou d'un autre père !) et le général Botot Dumesnil qui avait épousé sa mère en 1796 lui avait donné son nom. En 1805, l'ex madame Botot Dumesnil se marie avec Jean Jacques Clotilde Lelouche, inspecteur de l'Hôtel Impérial des Invalides. Le couple habite 1 rue d'Assas et le 25 mai, elle met au monde une seconde fille Joséphine Clotilde Sophie Lelouche qui épousera à Épernay le 4 février 1830, Henri Portelet peintre d'histoire. Trois ans après la naissance de sa seconde fille, Marie Françoise Joséphine Fournier, ex-épouse Momoro, ex-épouse Botot Dumesnil, femme Lelouche, meurt à Paris, 2 rue Magloire. C'était le 20 décembre 1808, elle avait 42 ans.

(1) Rapport de Courtois page 139. Liste de patriotes ayant des talents plus ou moins, figurent Simon (section de la Halles au blé) et Simon

(2) Loi du cumul

(3) Tuetey Registre Général IV 2725

(4) Almanach National An II page 217

IV - Les archives secrètes du Vatican et la Question Louis XVII

par Laure de La Chapelle

Que n'a-t-on pas dit, supposé, espéré de ces fameuses archives « secrètes » - en fait privées puisqu'elles appartiennent à la Papauté - ! Il était inimaginable qu'elles ne contiennent rien sur l'énigme du petit prisonnier du Temple. Et par voie de conséquence, il fallait forcer les portes, consulter tel cardinal mieux disposé qu'un autre à faire des révélations, interroger tel officier de la garde suisse, suivre tel ou tel conseiller occulte, se plonger dans des centaines de cartons de documents, tout ceci jusqu'à présent sans le moindre résultat. Pour répondre à l'interrogation : qu'y a-t-il dans les fonds du Vatican qui puisse nous renseigner sur la question Louis XVII ?, il faut nous replonger dans l'histoire de ces archives.

Créées par Paul V (1605-1621), les archives vaticanes furent ouvertes par Léon XIII aux chercheurs en 1881.

Rappelons qu'à l'époque - pas si lointaine - des frères Goncourt, un jeune prélat faillit être excommunié et dut subir la colère du pape Grégoire XV pour avoir ouvert les armoires des archives sans autorisation ! A présent, la consultation est libre - ou presque -, mais seul le pape décide quels sont les fonds qui sont en communication publique. Au mois de septembre 2006, le pape Benoît XVI a ouvert à la recherche les 30000 volumes du pontificat de Pie XI (1922-1939). Les fonds comportent plus de quatre vingt kilomètres de rayonnages et on peut évaluer à plus de deux millions le nombre de cartons ou de boîtes conservant chacune des centaines de lettres de notes et de rapports, provenant des congrégations romaines, des nonciatures, et d'archives privées confiées au Vatican. Seuls les diplômés de troisième cycle peuvent s'attaquer aux 1174 index, les textes antérieurs au 17^{ème} siècle n'étant pas accessibles, faute d'inventaires. Ne sont pas consultables les documents provenant des conclaves, les papiers privés des papes et des cardinaux, les procès et causes en annulation de mariage notamment, qui font partie d'un « domaine réservé ».

Reste t il un espoir de retrouver dans cette jungle de documents certains textes qui pourraient nous révéler le destin du petit Capet ? Hélas, il semble qu'il faille abandonner tout espoir de ce côté. Mais pourquoi ? me direz vous. Tout simplement parce qu'en 1810, **Napoléon ordonna le transfert des archives vaticanes en France**. A la chute de l'Empire, la plupart des documents furent restitués « *non sans pertes ni oublis* ». Aux mains de Fouché et de Savary, je laisse à penser si on a laissé des documents concernant Louis XVII - c'est-à-dire un secret d'État - réintégrer le Vatican ! Comme les archives nationales, ils ont été épurés, filtrés, escamotés, et en fin de compte, on n'en trouve plus trace, ni en France, ni à Rome. Madame Védrine me rappelle à juste titre, que Napoléon ayant eu un fils, la question de la succession ne se posait plus pour lui, et il n'avait pas davantage besoin de garder des éléments de pression contre les comtes de Provence et d'Artois.

Aucune découverte à attendre, donc, pour ce qui est de l'ancien Régime et des débuts de l'Empire. Peut-on espérer davantage des archives postérieures ? On sait que la comtesse de Chambord, née Este Modène, songea à confier certains documents au Vatican. Mais il semble que ces papiers aient finalement été versés après sa mort, en 1887, aux archives de Vienne. Son testament y est consultable. Certains papiers personnels ne devaient être communiqués que cinquante ans après son décès. Ont-ils été récupérés par ses héritiers ? Très probablement. Pas de piste vaticane là non plus. Il serait sans doute plus opportun de consulter à Vienne non seulement les papiers des Bourbons de l'exil (autres que ceux déposés à Lucques ou à Parme) mais surtout ceux du prince de Metternich, qui, comme chacun sait, fut le grand ordonnateur de la politique européenne au cours du 19^{ème} siècle.

V - Doit-on négocier avec Robespierre ?

Une réunion diplomatique au plus haut niveau à Bruxelles

par Marcel Huwaert

Extrait d'un passage inédit d'un livre de Georges Dansaert « *Le comte de La Mark, prince d'Arenberg* » :

Six semaines après le 9 thermidor, eut lieu à Bruxelles une réunion secrète entre le Prince d'Arenberg, Mr de Mercy, le Comte Trauttmansdorf (plénipotentiaire de l'Empereur Joseph II d'Autriche dans les Pays-Bas brabançons) et le comte de Montgaillard (espion attitré du Comte de Provence. Versé dans sa diplomatie secrète). La discussions d'engage sur Robespierre.

« *Doit-on négocier avec Robespierre ?* » demande Trauttmansdorf.

Montgaillard intervient. « *Dépêchez-vous, car Robespierre sera guillotiné dans six semaines* ».

Trauttmansdorf, abasourdi déclare : « *D'où tenez-vous cela ?* »

« *De Barere* » répond Montgaillard. « *J'ai dîner chez lui il y a 15 jours ; rien ne se fait, ni ne se sait dans la Révolution sans passer par Barere* ».

Voilà l'illustration du double jeu mené par les membres du Comité de Salut Public. Nous le savions déjà avec Carnot.

Remarque concernant Trauttmansdorf :

M. de Lathuy dans ses *Études critiques sur Louis XVII*, chapitre Thugut, pages 67 déclare :

« *Trauttmansdorf était prêt à traiter avec Robespierre depuis avril 1794* ».

VI - L'agenda du Prince Karl-August von Hardenberg (1750-1822) l'homme tout puissant du Roi de Prusse Frédéric-Guillaume III

par Marcel Huwaert

Extrait des « *Tagenbucher* » Éditions de Munich 2000

Peu d'auteurs français on décrit longuement le rôle joué par ce grand ministre durant la période qui nous occupe (soit de 1794 à 1795) ; sauf surtout A. Louigot et Foulon de Vaux. André Louigot prétend que Hardenberg aurait participé à des relations secrètes avec Robespierre ou avec ses représentants. Avant d'épingler quelques date intéressantes de l'agenda en question, il me paraît souhaitable de décrire succinctement la carrière prodigieuse de cet homme d'État.

En 1778, il fut élevé au titre de Comte. Sa grande notoriété viendra lorsqu'il remplaça le comte Goltz comme Ministre Plénipotentiaire de Prusse au Traité de Bâle (1795) avec le représentant français Barthélémy, Ambassadeur à Berne (je reparlerai par la suite du traité de Bâle). En 1797, lors de l'accession au trône du roi Frédéric-Guillaume III, Hardenberg fut convoqué à Berlin, s'occupa aussi du canton de Neuchâtel [Suisse] (retenons ce lieu). Il collabora activement dans les affaires de l'État avec le comte Haugwitz ; Ministre des Affaires Étrangères et Lucchesini, Conseiller particulier du Roi. Haugwitz dont la politique étrangère fut mise en question, démissionna et le 18 avril 1804, Hardenberg lui succéda. Napoléon détesta Hardenberg et favorisera sa démission

en 1807. Le Premier Ministre Stein se retira des affaires en 1810, Hardenberg au sommet de sa gloire devint Chancelier en 1810. Il participera au Congrès de Vienne et décédera à Vérone en 1822.

Que savons-nous de lui ?

Selon Foulon de Vaux, parurent en 1828 en France à la librairie *de Ponthieu et C^e* des Mémoires mais non signées attribuées au Comte d'Allonville. Signalons pour conclure, ces phrases de Foulon de Vaux p 257 dans *Louis XVII, ses deux suppressions* :

« *La scène se passe sous le Directoire ; le souverain rêve un accord avec la France qui, une fois de plus, lui permettra de dévaliser l'Autriche. Qui eut pu, à cette date, prévoir l'Europe impériale ? Elle modifiera ses projets ; Hardenberg par l'accaparement du fils de Louis XVI puissamment les étendra* ».

L'Agenda :

A la bibliothèque royale de Bruxelles, j'ai pu consulter l'ouvrage de 1108 pages sur l'agenda d'Hardenberg (livre possédé par la bibliothèque d'État de Prusse à Berlin).

Faits saillants de cet agenda (quelques dates en 1794-1795) :

- 15/02/1794 Dîner chez le Maréchal Möllendorff (francophile avéré)
- 18/05/1794 Dîner chez Haugwitz à Frankfort
- 20/06/1794 Rendez-vous à 4 heures du matin à Kirchheim Poland (Rhénanie-Palatinat) - Conférence avec le Maréchal Cornwallle (Gouverneur Général de l'Inde) et Malesbury (1746-1820) responsable particulier des Coalisés.
- 27/06/1794 Malesbury dîne chez lui
- 21/07/1794 Conférence avec Meyerick (adjoint de Malesbury)
- 31/07/1794 Après le dîner chez Malesbury, « Terrible Tempête » lettre de Haugwitz sur la paix séparée
- 10/08/1794 Dîner chez Malesbury
- 14/08/1794 Lettre à Haugwitz, à Lucchesini
- 25/09/1794 Dîner chez Malesbury
- 03/04/1794 Nouvelle de Paris touchant la prochaine dissolution de la Convention
- 04/04/1795 Conférence avec Barthélémy
- 05/04/1795 Dîner avec Barthélémy ; signe la paix à 11h30 du soir : « *Nous sommes d'accord de signer le Traité de Paris et les articles secrets* ».

Conclusion :

Sur ce qui précède, on remarquera l'intense activité de Hardenberg dans le but de déboucher sur une *paix séparée* avec la France et de convaincre les hauts dignitaires de l'État prussien de pactiser avec la France. Évidemment, cet agenda ne nous dit rien sur les « Dossiers Secrets » détenus probablement par le Chancelier, ni sur les messages éventuels avec des responsables politiques de la France. Mais les résultats furent :

- Paix séparées entre la Prusse et la France
- Rupture par la Prusse de la coalition anti française

Louis XVII fut-il le gage offert par la France à la Prusse ?

VII - Questions Diverses

- M. Gilles Adjet propose à la vente le livre « *Louis XVII* » de François Laurencie au prix coutant de 400 €.
- Prochaine réunion : Assemblée Générale le 20 janvier 2007.

La séance est levée à 17h00

Le Secrétaire Général



Édouard Desjeux